

Chastre, le 21 avril 2008

Conformément à l'article L.1122-13, § 1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer  
M. ....  
pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu le 30 avril 2008 à 20 heures à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. Procès-verbal de la séance du 27 mars 2008 : approbation (vote)
2. Finances : budget communal de l'exercice 2008 : arrêté du Collège provincial : information
3. Cultes :
  - a) Fabrique d'église de Cortil : compte 2007 : avis (vote)
  - b) Fabrique d'église de Saint-Géry : compte 2007 : avis (vote)
4. Musée français : placement d'une pièce d'artillerie : avis (vote)
5. Urbanisme :
  - a) Permis d'urbanisme S.A. ALICIA, rue de la Boulette : cession après aménagement d'un trottoir : décision (vote)
  - b) Permis d'urbanisme GOLENVAUX, rue de la Boulette : cession après aménagement d'un trottoir : décision (vote)
  - c) Permis d'urbanisme d'ANNA-TERWAGNE, rue Higuët : cession après aménagement d'un trottoir : décision (vote)
6. Plan opérationnel wallon pour le secteur de la pêche : avis (vote)
7. Aménagement du territoire : Site A Rénover : cahier spécial des charges pour désignation auteur de projet et fixation du mode de passation de marché : décision (vote)

Huis clos

8. Personnel enseignant : désignation : ratification (vote)

Le Secrétaire communal,

Y. CHARLIER



Le Bourgmestre,

C. JOSSART